Compte rendu de la réunion du groupe sur championnat féminin du 2 mars 2019

Présents : Jean-Luc Guillot, Jean-Jacques Brion (Centre Val de Loire), Catherine Kandin (Île de France), Karine Perchoc-Le Merour (Bretagne), Stéphanie Leloup (Pays de la Loire), Daniel Chrétien (Normandie).

Excusés(es) : Gérard Martin (CSF), Corinne Stoffel (Grand Est), Isabelle Thibaud (DTN), Emmanuelle Benoit (Occitanie)

ORDRE DU JOUR

Point sur les Régions

Jean-Luc Guillot remercie les personnes présentes et demande à chacune d'entre-elle de faire un point sur la situation du Championnat et des particularités réglementaires dans leur région.

Catherine Kandin indique que l'Ile de France dispose d'un championnat régional étoffé, constitué d'une pré-nationale de 2 poules de 8 équipes et d'une régionale 1 de 3 poules de 8 équipes.
Il y a 49 équipes qui évoluent au niveau départemental dont 11 équipes à 4 joueuses et 38 à 3 joueuses.
Spécificités : Les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin à raison d'au maximum 2 par équipe.
Une joueuse peut participer au titre de la même journée au championnat départemental masculin le vendredi et au championnat féminin le samedi.
Une joueuse numérotée (1 à 300) ne peut jouer que dans un seul championnat (masculin ou féminin) au cours d'une même phase.
Elle regrette que la Fédération ait ouvert la possibilité aux féminines de jouer dans le championnat masculin sans contrainte car cela a eu pour effet de diminuer le nombre d'équipes féminines. Les clubs ne faisant plus d'effort pour constituer des équipes féminines.

Karine Perchoc-Le Mérour pour la Bretagne informe que le niveau régional ne repose que sur une seule division (PN) de 5 équipes. Les féminines sont autorisées à jouer à la fois dans la championnat masculin et féminin sous réserve que ce ne soit pas à la même date.
Une tentative de relancer le championnat féminin (équipe de 2) a été réalisée dans le Finistère (sans contrainte de jour, d'heure...) en 17-18 ou 11 équipes se sont engagées. Cette saison seulement 5 équipes ; le « manque » d'organisation serait la cause principale du non réengagement des autres équipes.
L'Ile et Vilaine tenterait également de reprendre cette formule.

Stéphanie Leloup pour le compte des Pays de la Loire signale qu'une diminution du nombre de poules par division a été nécessaire en raison de l'hétérogénéité du niveau des féminines.
Trois divisions en poule unique de 8 équipes pour la PN et 7 équipes pour R1 et R2 sont constituées.
Elle souligne que les équipes sont de trois en Régionale 1 et 2. Au niveau départemental, seul le département de Loire-Atlantique organise une épreuve par équipes où un masculin est autorisé à jouer dans l'équipe à condition que son classement soit inférieur à celui des féminines de l'équipe. Cette particularité n'a pas apporté beaucoup plus d'inscriptions d'équipes. Dans le rapport sur le ping Féminin G:\féminines\Rapport-Le ping féminin en Pays de la Loire (version licences traditionnelles).pdf des pourcentages sur la participation des féminines à des compétitions amènent des interrogations sur les 42% de licenciées traditionnelles qui ne jouent pas en compétition.

Pour la Région Centre Val de Loire, Jean-Jacques Brion expose la situation :
1 Poule de 8 à 10 équipes en PN. Devant le niveau très disparate des équipes, nous avons décidé que pour la saison 2019 - 2020, nous mettrions en place 2 niveaux : R1 et PN.
Il existe un championnat départemental, uniquement, dans le département de l'Indre et Loire avec 4 ou 5 équipes. Pour le brûlage, une dérogation (accordée par la CSF) permet aux féminines de disputer une rencontre en championnat départemental masculin et une rencontre en championnat départemental

féminin au titre de la même journée (impossible de jouer dans les deux championnats à la même date). Malgré le faible nombre d'équipes engagées dans le championnat régional et les championnats départementaux par équipes féminins, les comités directeurs concernés sont pour le maintien de ces championnats qui permettent à une quinzaine de clubs et à 100 à 150 de joueuses de pouvoir "continuer à jouer contre des féminines", ce qu'elles souhaitent. Une répartition des équipes par ligue par division est fournie :G:\féminines\IMG_20190228_0001.pdf

Enfin, Daniel Chrétien établit un topo sur la situation Normande. Les licences promotionnelles féminines représentent 21% des licences promos 633 féminines) et les licenciées traditionnelles 10% (859). Le championnat régional ne regroupe que 2 divisions ; PN avec 6 équipes et R1 avec 5 équipes.
- Pour la PN, et comme la plupart des autres régions, les féminines jouent à la fois en masculin et en féminines à condition que ce ne soit pas ~~à~~ sur la même journée.
Nb : En Phase 1, poule de 7 équipes.
- En phase 2, la R1 se joue en équipes de 3 joueuses par plateau sur 3 dates et 3 lieux. 2 journées se déroulent pour les 2 premières dates et 1 journée pour la 3ème.
Les dates ont été décalées par rapport au championnat régional et départemental pour la phase 2.
Un assouplissement au niveau réglementaire a été apporté cette saison uniquement pour la R1 féminine : pas de brûlage entre la R1 dames et championnat départemental
Nb : 1ère phase : 6 équipes jouant par plateau sur 3 lieux avec rencontres aller-retour.

A la suite de ces exposés, des discussions s'engagent sur les pistes pour permettre aux féminines de plus et mieux pratiquer en compétition le tennis de table.

Ainsi, il semble que l'idée d'un championnat unique avec une épreuve féminine en parallèle pour conserver les joueuses qui ne souhaiteraient pas jouer uniquement contre des masculins ne soit pas la solution idoine pour le développer le ping féminin. En effet, cela provoquerait la suppression de la PRO Féminine et pénaliserait les clubs qui ont montré leur attachement aux féminines. De plus, nos féminines "Internationales" n'auraient plus l'occasion de rencontrer des féminines et de se tester au jeu féminin. Il n'est pas certain qu'à classement équivalent, le club privilégie la féminine !

Pour ce qui est de diminuer le nombre d'équipes en nationale pour l'augmenter sur les territoires et avoir des joueuses de niveau national en N1-N2, il semble prématuré de supprimer la nationale 3. Il n'est pas certain que les territoires soient en capacité d'organiser une épreuve. Alors les joueuses seraient privées de compétition. C'est pourquoi des mesures transitoires et des actions de développement de l'activité sportive féminine doivent être mises en place avant de pouvoir imaginer une réduction d'équipes au niveau national.

Prochaine réunion
Réunion téléphonique **le mardi 19 mars 2019 à 20 heures :**
Ordre du jour :
- Enquête sur les licences traditionnelles sans activité compétition (pourcentage, pourquoi, quel serait l'élément déclencheur pour la compétition, …) ;
- Comment offrir des regroupements réguliers dans les territoires (stages, tournoi, entraînement) et le faire savoir ;
- Créer des épreuves sur des territoires sans pour autant respecter la géographie pour créer de l'offre (libérer la pratique).

Le responsable du Groupe,
Jean-Luc GUILLOT

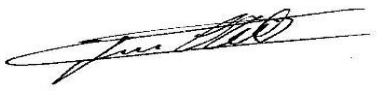

TABLEAU RECAPITULATIF DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES FEMININS

LIGUES		PRO 8 ligues	N1 8 ligues	N2 11 ligues	N3 10 ligues	R 9 ligues - 3 ?	TOTAL par NIVEAU			TOTAL GENERAL
							PRO	N	R	
L01	AUVERGNE-RHONE ALPES	0	1	3	5	27 *PN* *R1*	0	9	27	36
L02	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	0	0	0	3	Zone 5 ?	0	3	?	3
L03	BRETAGNE	1	2	3	4	6	1	9	6	16
L04	CENTRE-VAL DE LOIRE	1	1	3	2	8	1	6	8	15
L05	CORSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L06	GRAND-EST	4	1	6	4	7 Zone 5	4	11	7	22
L07	HAUTS DE FRANCE	2	2	2	7	57 *12 PN* *14 R1* *31 R2*	2	11	57	70
L08	ILE DE FRANCE	2	6	5	9	40 *16 PN* *24 R1*	2	20	40	62
L09	NORMANDIE	1	2	2	5	7	1	9	7	17
L10	NOUVELLE-AQUITAINE	1	1	3	0	?	1	4	?	5
L11	OCCITANIE	1	0	1	2	?	1	3	?	4
L12	PAYS DE LA LOIRE	0	0	2	7	24 *PN* *R1* *R2*	0	9	24	33
L13	PACA	0	0	2	0	8	0	2	8	10
TOTAL		**13**	**16**	**32**	**48**	**184**	**13**	**96**	**184**	**293**
National							**109**			
Départements (9) ---> 5 Ligues									74	74
									258	**367**

L.A. (PL) : 17
Bas Rhin (GE) : 17
Somme (HF) : 4
I et L (CE VL) : 4
I de F : 42
(Paris, Seine et Marne, Yvelines, Hauts de Seine et Val d'Oise)

Rapport
Le ping féminin en Pays de la Loire

1/ Les licences traditionnelles et promotionnelles (2014-2019), en Pays de la Loire, dans les départements des Pays de la Loire et suivant les catégories d'âge.

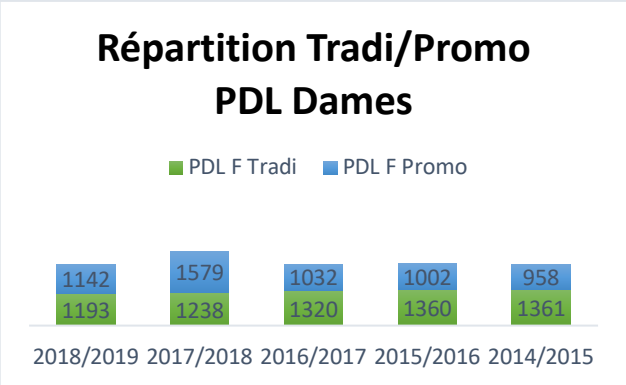

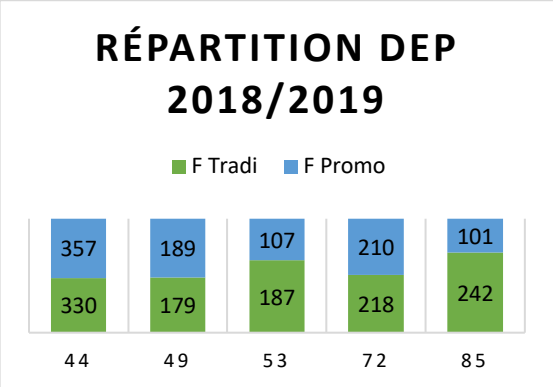

- En Pays de la Loire

- On remarque à travers ce premier graphique, que la saison 2017/2018 a été bien plus prolifique que les autres saisons étudiées.

- On assiste à une augmentation croissante des licences promotionnelles (excepté la saison 2017/2018) sur le territoire. Cela peut être dû à une meilleure connaissance de cette possibilité de licenciation. Ainsi, qu'à une pratique qui tend aujourd'hui plutôt vers le loisir et la non-contrainte.

- En revanche, le nombre de licences traditionnelles décroît dans le même temps, ce qui fait que le nombre de licenciés est globalement stable ces dernières années, et ce malgré une augmentation de l'offre pongistique (Baby ping, Fit ping…) et des actions de développement entreprises. La diversité aujourd'hui du nombre d'activités sportives et culturelles accessibles peut expliquer ce phénomène de stagnation.

- Le nombre de licences traditionnelles est plus faible chez les féminines que chez les messieurs (50% en dames pour 70% en messieurs). On peut donc dire que les féminines se dirigent moins naturellement vers la compétition.

- Dans les départements

- En Vendée et en Mayenne, la part des licences traditionnelles est plus importante que la part des licences promotionnelle. Dans les autres départements, le rapport : licences traditionnelles/ licences promotionnelles est très équilibré. Cela explique également pourquoi le nombre de licences traditionnelles en PDL est plus élevé que le nombre de licences promotionnelles.

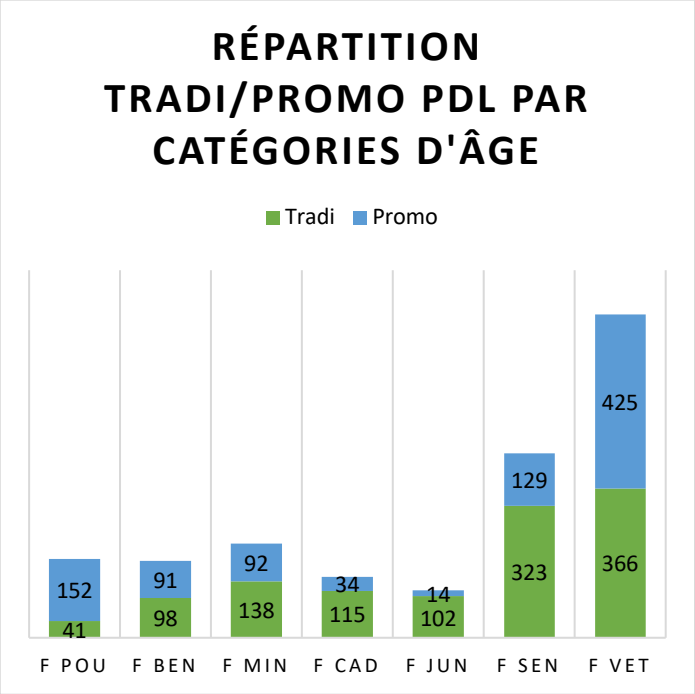

- Par catégories d'âge

- On peut voir à travers ce graphique sans surprise que les licences promotionnelles sont d'autant plus prisées pour les catégories poussins et vétérans. Ce sont des catégories d'âge ou la compétition à moins d'importance.

- Certaines catégories jeunes ont un nombre de licenciés faibles comme c'est le cas en cadets/juniors. Beaucoup de sports sont touchés par cette baisse à ce moment-là de la vie des jeunes. Il serait intéressant d'avoir une base plus solide dès le départ et d'entreprendre pourquoi pas une enquête sur ce public.

2/ Les équipes féminines en Pays de la Loire

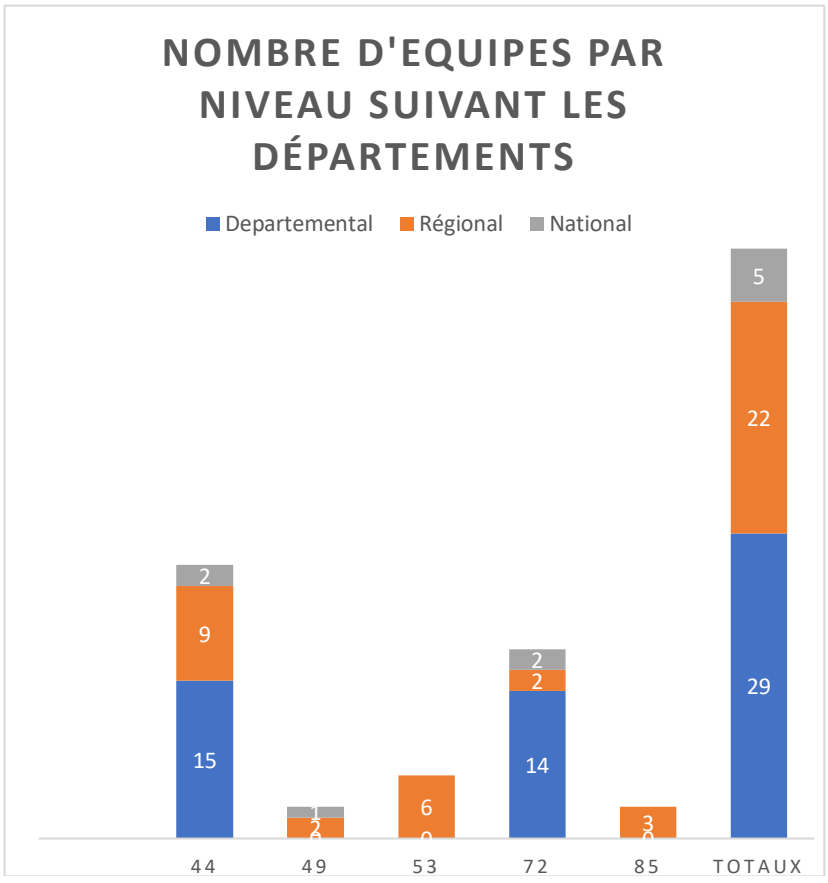

- Niveau départemental

- On remarque à travers ce graphique que seulement deux départements (Loire-Atlantique et Sarthe) ont un championnat féminin, qui se joue par équipe de 3 joueuses. Certaines équipes ne souhaitent pas monter par manque de féminines pour compléter l'équipe.

Propositions : on pourrait étudier une formule de championnat interdépartemental entre départements limitrophes, afin de garantir un championnat féminin sur chaque territoire.

- Niveau régional

- Une réduction à une poule par division a été réalisée cette année en Pays de la Loire.

- Le département de la Mayenne n'a pas d'équipe en championnat départemental, mais malgré tout 6 équipes inscrites au niveau régional. En Vendée et en Maine-et-Loire, on recense peu d'équipes, trois pour chaque département, qui jouent dans le championnat régional.

- Niveau national

- Suite à de nombreux arrêts en national cette année (Beaufou (N1), Murs-Erigné (N2), La Romagne (N3)), le nombre d'équipes provenant des PDL au niveau national s'est fortement réduit. D'où un nombre plus important de féminines qui jouent au niveau national ou régional messieurs.

- Autres éléments

- Des différences d'âge sont également très marquantes dans le championnat féminin. Cela est dû au fait qu'il y a peu de joueuses pour peu d'équipes, donc c'est plus visible que pour le championnat masculin.

- Certaines féminines sont dans l'obligation d'être présente à chaque match, faute de remplaçante. D'autres effectuent un turn-over plus important que ce que l'on peut voir en championnat messieurs.

Suite à ce constat, on se rend bien compte des difficultés à avoir un championnat féminin attractif, le nombre d'équipes étant faibles, le niveau est très hétérogène.

<u>Évolution de la réglementation en PDL :</u>

- Diminution du nombre de poules par division (1 poule de PN-1 poule de R1 – une poule de R2)

- Favoriser les ententes entre clubs limitrophes

- Pas de sanctions sportives, si l'équipe est incomplète

Règlement du championnat par équipe, saison 2018/2019

Article 5 – Equipe incomplète

En championnat régional féminin, l'absence d'une joueuse est autorisée sans sanctions sportives, seule une amende de 40 euros sera appliquée pour équipe incomplète.

Enquête possible à réaliser : les jours et heures de compétition par équipes pourraient être repensés. Un sondage auprès des joueuses serait intéressant à entreprendre. Afin d'avoir plus d'amplitude possible dans la programmation des matchs. Le samedi ou dimanche pour arranger au mieux les joueuses.

- Possibilité en Loire-Atlantique de faire jouer un homme dans le championnat féminin, à condition que son classement soit inférieur à celui des féminines de son équipe. Règlementation globalement peu utilisée.

3/ Les féminines compétitrices dans le championnat par équipes

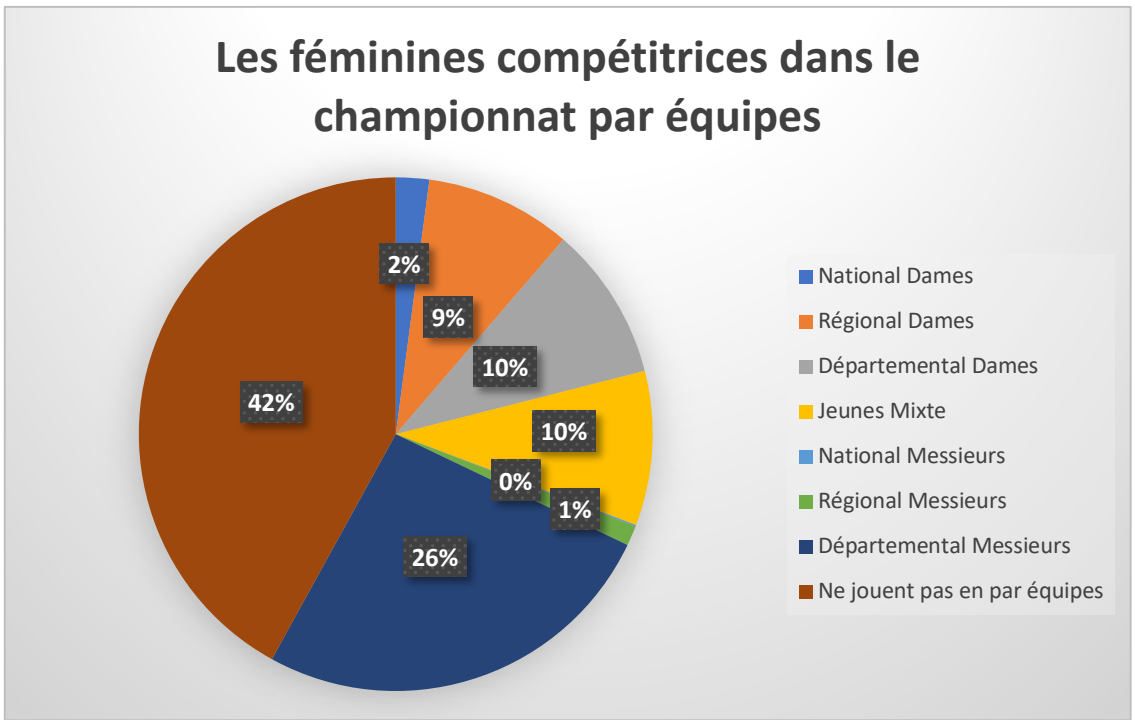

- Constat

- D'après ce graphique, on remarque que beaucoup de féminines, qui ont une licence compétitrice ne jouent pas le championnat par équipe (42%). Ce fort pourcentage s'explique par le fait que certaines personnes sont dans l'obligation d'avoir une licence traditionnelle pour avoir une fonction officielle dans un club, département, ligue ou pour être coach lors des compétitions officielles.

Enquête possible : Ce serait bien d'entreprendre une étude sur ce que font ces femmes qui ne jouent pas en par équipes. Est-ce qu'elles jouent en individuels ? Est-ce qu'elles font d'autres compétitions par équipes d'une autre nature (Coupe, corpo…)? Est-ce qu'elles s'entrainent ?

- Ensuite, 27% des féminines jouent dans le championnat messieurs pour 21% dans le championnat dames, soit davantage. Ces chiffres montrent tout l'intérêt de cette refonte du championnat et de l'hypothèse d'un championnat unique mixte. Ils expliquent aussi pourquoi le nombre d'équipes évoluent en féminines diminue drastiquement chaque année.

- De plus, 10 % jouent dans le championnat jeune qui est majoritairement mixte, même si certains départements proposent un championnat jeune spécifique aux féminines. Ce championnat mixte pour la jeunesse rend envisageable un championnat unique mixte pour les adultes.

	Loire-Atlantique 44	Maine-et-Loire 49	Mayenne 53	Sarthe 72	Vendée 85	TOTAUX
Championnat national messieurs	0	0	0	0	1	1
Championnat national dames	10	5	0	10	0	25
Championnat régional messieurs	3	2	2	1	6	14
Championnat régional dames	45	10	30	10	15	110
Championnat départemental messieurs	72	43	67	46	81	309
Championnat départemental dames	60	0	0	56	0	116
Championnat jeune mixte	18	8	31	20	39	116
Totaux : jouent en championnat par équipes	208	68	130	143	142	691
Ne jouent pas en championnat par équipes	122	111	59	75	100	502

Étude possible : ce serait bien de connaître les chiffres concernant le championnat messieurs et ainsi voir si le nombre de licenciés traditionnels qui ne jouent pas est proportionnellement le même qu'en féminines.

4/ Propositions concernant la réforme du championnat féminin

- Afin de réduire les différences de niveaux, nous proposons de réduire le nombre d'équipes en national, en ne proposant qu'une poule de N1 et une de N2

- Nous conseillons également de supprimer la N3. En national, il resterait alors que des filles prêtent à faire de longs déplacements pour leur pratique compétitive. Le niveau serait alors inférieur à n°150 français.

Attention : à voir si les régions peuvent absorber cette modification. Il n'y aurait pas de soucis en PDL, les poules ayant du mal chaque année à être complètes.

- Un changement de formule avec des équipes de 2 (Formule Coupe Davis, 2 simples, 1 double, 2 simples) ou 3 (Formule Corpo) joueuses pourrait également être envisageable, cela permettrait d'augmenter le nombre d'équipes sur un territoire, ainsi que de réduire la durée des matchs, qui est régulièrement remise en cause.

- Il serait possible également de rassembler sur une journée, sur un même site, plusieurs équipes. Surtout si cela concerne une formule à deux joueuses.

- Tous les points rapportés par un joueur pour son équipe pourraient être comptabilisés dans le classement final. Cela donnerait d'autant plus de valeur à chaque victoire. Ou bien il serait possible de passer au score acquis même en régional et départemental en ce qui concerne les équipes à 4 ou 6 joueurs.

- À la vue de la situation du championnat féminin, un championnat unique mixte n'est pas inenvisageable. Mais, garder une épreuve féminine en parallèle telle une coupe de France féminine à 3 contre 3 ou 2 contre 2 comme cela a été évoqué peut effectivement être une bonne idée. Avec un ou plusieurs niveaux de compétitions (DEP-REG-NAT) possibles.

- Ou bien créer une formule imposée mixte qui oblige à avoir une joueuse dans l'équipe.

Le peu de joueuses rend inenvisageable l'exemple du Badminton.

Exemple du Badminton : 3 messieurs/3 dames ; 8 parties (4 simples/4 doubles) ; 2 simples messieurs, 2 simples dames, 1 double homme, 1 double femme, 2 doubles mixtes.
Victoire 5 points, nul 4 points, défaite 1 point. Bonus offensif si score 8-0 +1 point et bonus défensif si 5-3. Possible, car 35% de femmes.

Puisque nous avons que 10% de féminines. La formule UNSS Ping est plus avantageuse.

Exemple : équipe de 4 ou 5 joueurs mixte (1 remplaçant, peut entrer pour le 1er double). 1 double (mixte possible) – 1 simple fille – 1 simple A (mixte possible) – 1 simple B (mixte possible) – 1 double mixte.

Stéphanie Leloup
Elue Ligue PDL TT
Le 25/02/2019
Pour le groupe de travail fédéral sur la réforme du championnat féminin